REDEVANCE PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

SIMULATEUR DU COEFFICIENT DE MODULATION

Webinaire AELB 29 septembre 2025

Bienvenue au webinaire AELB de présentation du simulateur de la redevance performance des réseaux d'eau potable

Pour votre information, le taux de la redevance consommation eau potable 2026 pour Loire-Bretagne est de 0,32€/m3.

Le webinaire va bientôt commencer.

LES 6 TEMPS

01. Redevance performance des réseaux d'eau potable

La redevance performance et son calendrier

02. Se préparer

Identifier les données nécessaires

03. Se connecter

Accéder à l'outil dédié au calcul du coefficient de modulation et valider les données

04. Simuler

Utiliser le simulateur pour estimer l'impact financier et optimiser les performances de vos réseaux

05. Délibérer et Facturer

Préparer les délibérations nécessaires pour intégrer la nouvelle redevance dans la facturation aux usagers

06. Être accompagné par l'Agence

Temps d'échange à l'issue de la présentation : posez vos questions dans le chat !

LA REDEVANCE PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET SON CALENDRIER

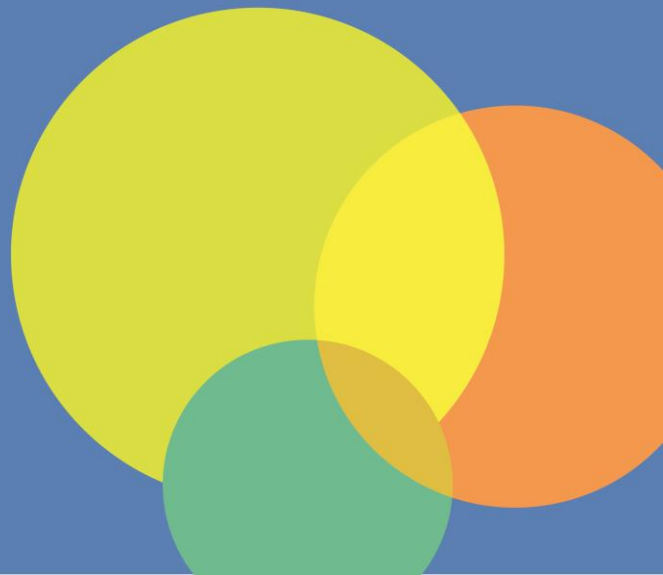

REDEVANCE DE PERFORMANCE EAU POTABLE ET SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **Un taux modulé :**

Taux AELB x coefficient de modulation = tarif à appliquer sur la facture
0,10€/m3 **x 0,4**= **0,04 €**/ m3 (exemple eau potable)
0,28€/m3 **x 0,6**= **0,168 €**/m3 (exemple assainissement collectif)

- **Un coefficient de modulation** qui **varie** de :
  - **0,2** à **1** pour l'eau potable
  - **0,3** à **1** pour l'assainissement collectif

- **Qui diminue le montant** de la redevance
  - jusqu'à 80% pour l'eau potable selon 2 axes: performance (taux de fuites) et gestion patrimoniale (connaissance du réseau)
  - Jusqu'à 70% pour l'assainissement collectif selon 3 axes : autosurveillance, conformité réglementaire et rendement

- **Sur la base des données 2024**
  - **déclarées dans SISPEA (eau potable) avant le 15 octobre 2025**
  - **déclarées dans ROSEAU VERSEAU (assainissement collectif)** avant le 1er février 2025

- Une **performance de moyens : connaitre mon réseau pour agir**

- **TAUX AELB 2026**
- Taux prélèvement pour l'alimentation en eau potable :
  - 0,0337 €/m3 HZRE
  - 0,0575 €/m3 en ZRE
- Taux consommation eau potable :
  - 0,32€/m3
- Taux performance eau potable :
  - 0,10€/m3
- Taux performance assainissement collectif
  - 0,28€/m3

CALCULER MA REDEVANCE PERFORMANCE EAU POTABLE

Coefficient de gestion patrimoniale = C1+C2+C3+C4+C5 x 0,05

Plan des réseaux mis à jour annuellement (VP 236)	Valeur Coefficient	
Existence = Oui	1	C1
Existence = Non	0	

Linéaire : proportion du diamètre et des matériaux connus (VP 237)	Valeur Coefficient	
si ≥ 95 %	1	C2
si ≥ 90 %	0.8	
si ≥ 80 %	0.6	
si ≥ 70 %	0.4	
si ≥ 50 %	0.2	
sinon	0	

Linéaire : proportion de date ou période de pose connues (VP 239)	Valeur Coefficient	
si ≥ 95 %	1	C3
si ≥ 90 %	0.8	
si ≥ 80 %	0.6	
si ≥ 70 %	0.4	
si ≥ 50 %	0.2	
sinon	0	

SIG bancarisant la localisation et des données sur les fuites (VP 247)	Valeur Coefficient	
Existence = Oui	1	C4
Existence = Non	0	

Programme d'action pluriannuel avec taux de renouvellement > 1,2% (VP 248)	Valeur Coefficient	
Existence = Oui	1*	C5
Existence = Non	0	

*Taux renouvellement (si coeff perf mauvais)
1 = si taux de renouvellement ≥ 1,2
0 = si taux <1,2

Exemple de calcul du coefficient de gestion patrimoniale :

1+0,6+0,4+0+1= **3**

3 x 0,05 = **0,15**

REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Article L213-10-5

Coefficient de performance retenue (max 55% d'abattement)

Calcul de deux coefficients (ILC et ILVNC) et application par l'agence de celui qui est le plus favorable à la collectivité.

Données N-2 issues de SISPEA pour ce calcul :
- volume produit (VP 059), volume importé (VP 060), volume exporté (VP 061)
- volumes consommés comptabilisés (domestiques (VP 063) et non domestiques (VP 201))
- linéaire de réseau (VP 077), nb d'abonnés (VP 056)

Rendement primaire

$$\frac{\text{(volume consommé comptabilisé)}}{\text{(vol produit + vol importé − vol exporté)}} \times 100$$

ILC

$$\frac{\textit{Vol consommation domestique} + \textit{Vol consommation non domestiques}}{\textit{Linéaire de réseau en km} \times 365}$$

• rendement < 65 + ILC/5 : mauvais	100% de la redevance
• 65 à 85% de rendement + ILC/5	100 à 55 % de la redevance
• rendement > 85 + ILC/5 : très bon	55% de la redevance

ILC : Indice linéaire de consommation

Coefficient ILVNC (taux de pertes m³/km/jour)

$$\frac{(\textit{vol produit} + \textit{vol importé} - \textit{vol exporté} - \textit{volume consommé comptabilisé})}{\textit{linéaire de réseau en km X } 365}$$

• taux de pertes élevé : > 0,15 x D	100% de la redevance
• entre 0,15 et 0,04 x D	100 à 55 % de la redevance
• performance très bonne si < 0,04 x D	55% de la redevance

ILVNC : Indice des volumes non comptés

D : Densité d'abonés = nombre d'abonnés /km de réseau

Rapport RPQS indicateurs P104,3 ou P105,3

ZOOM SUR LE COEFFICIENT DE MODULATION (1)

AXES MODULATION	RUBRIQUES		POIDS DE LA MODULATION
PERFORMANCE DU RESEAU	Modulation en fonction de l'**ILVNC** (plus favorable aux entités de gestion à l'habitat **dispersé**)	Modulation en fonction du **rendement** et de l'**ILC** (plus favorable aux entités de gestion à l'habitat **regroupé**)	0 à 0,55
	Prise en compte des incendies exceptionnels (sous déclaration)		
GESTION PATRIMONIALE	Prise en compte de la connaissance patrimoniale	Existence d'un plan de réseau mis à jour	0 à 0,25
		Linéaire de réseau connu en diamètre et matériaux	
		Linéaire de réseau connu en âge	
	Prise en compte de la gestion patrimoniale	Mise en œuvre d'un système d'information géographique bancarisant les fuites	
		Mise en œuvre d'un programme d'actions (avec prise en compte du taux de renouvellement si pondération performance = 1)	

ILVNC : Indice des volumes non comptés

ILC : Indice linéaire de consommation

Coefficient de modulation = 1- (**coefficient de performance retenue** + **coefficient de gestion patrimoniale**)

Exemple = 1 – (**0,46** + **0,25**)= **0,29**

ZOOM SUR LE COEFFICIENT DE MODULATION (2)

➢ Détermination du **coefficient de modulation global** pour une collectivité avec plusieurs entités de gestion :

Entité de gestion 1 : EG1

Volume entrant : VE1 m^3

Coefficient de modulation : CM1

Entité de gestion 2 : EG2

Volume entrant : VE2 m^3

Coefficient de modulation : CM2

Coefficient de modulation global = (VE1 x CM1 + VE2 x CM2) / (VE1 + VE2) = CMG

CALCUL DE LA REDEVANCE PERFORMANCE 2026

REDEVANCE = **ASSIETTE** x **TAUX** x **COEFFICIENT DE MODULATION GLOBAL**

communes ou établissements publics intercommunaux (EPCI) compétents en matière de distribution

Volume en m^3 d'eau potable facturés en 2026, quelle que soit la période de distribution

Taux en €/m^3 voté par les instances de bassin de l'Agence de l'eau

Calculé au niveau de chaque entité de gestion puis de la collectivité (moyenne pondérée)

Voté à **0,10 €**/m^3 pour 2026

En 2026 : varie de 1 (mauvaise perf) à 0,2 (excellente perf).

Le tarif modulé de la redevance 2026 est de :
0,10 €/m^3 x coeff. de modulation global et réel

0,10 €/m^3 x 0,5= 0,05 €/m3 = tarif à appliquer

LE CALENDRIER

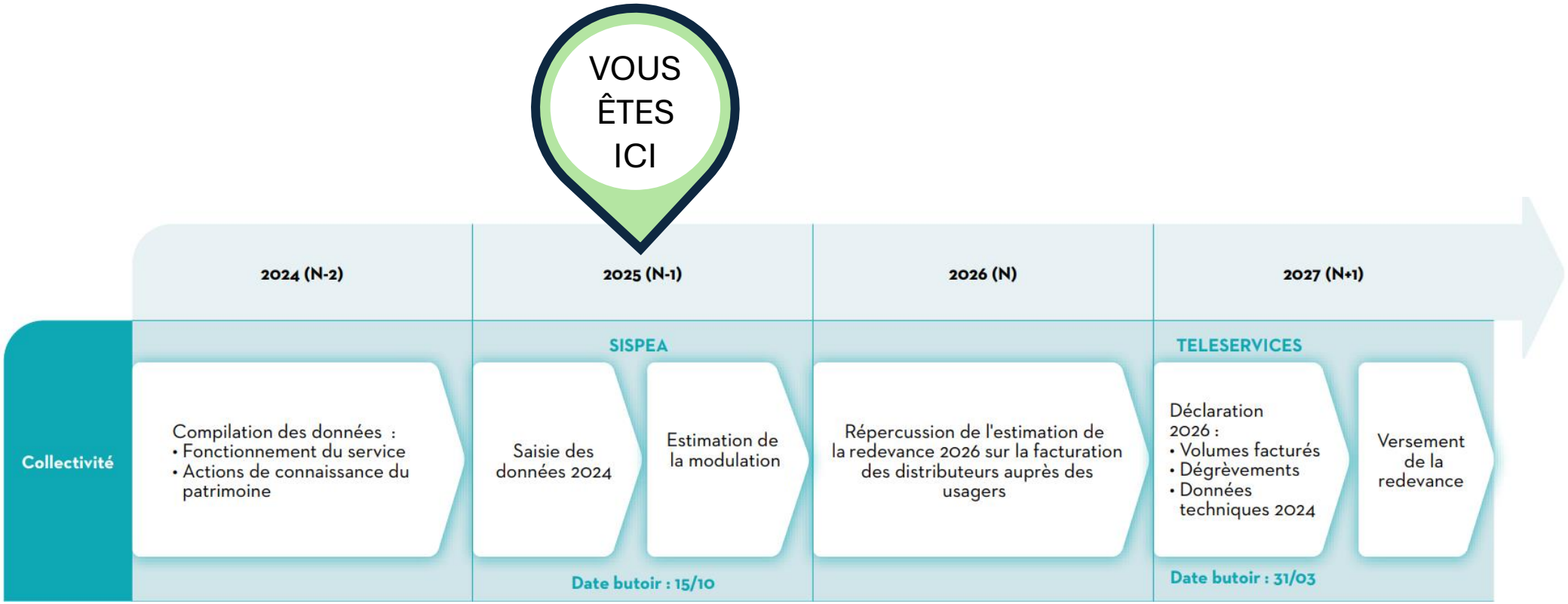

MA REDEVANCE PERFORMANCE EAU POTABLE 2026

1. **Déclarer** mes données de performance eau potable sur SISPEA avant le 15 octobre 2025
2. **Estimer** mon coefficient de modulation sur SISPEA
3. **Délibérer** avant le 31 décembre 2025
4. **Facturer** aux abonnés en 2026
5. **Déclarer** mes redevances 2026 à l'agence de l'eau avant le 31 mars 2027
6. **Contribuer** à la préservation de la ressource en eau en payant la redevance en 2027

2. SE PRÉPARER

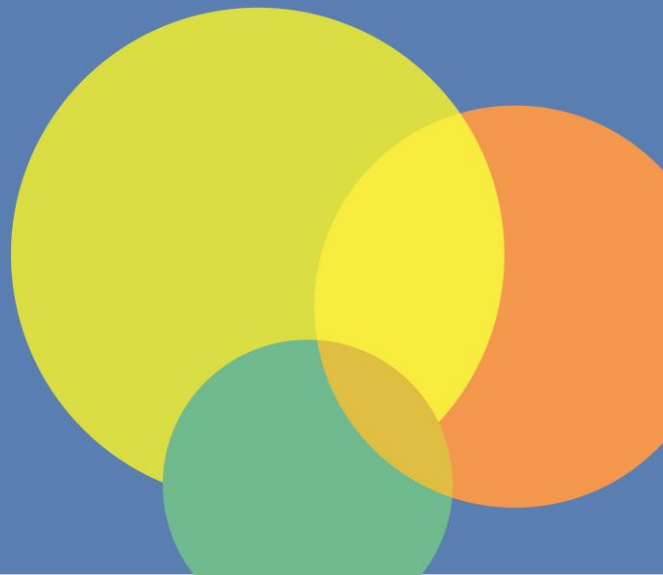

LISTE DES INDICATEURS SISPEA NÉCESSAIRES POUR LA REDEVANCE PERFORMANCE EAU POTABLE

Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

Code Sispea	Libellé de l'indicateur ou de la variable	Unité
D101.0	Nombre d'habitants desservis	hab
VP.056	Nombre d'abonnés	ab
VP.059	Volume produit	m³
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)	m³
VP.061	Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)	m³
VP.063	Volume comptabilisé domestique	m³
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	m³
DC.344	Volumes d'eau potable prélevés sur des bornes ou des poteaux incendies pour un incendie de plus de 24 heures	m³
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	km

mandations

VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	km
P107.2	Taux de renouvellement (calculé sur les 5 dernières années)	%
VP.236 +VP.237	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures avec mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (si modification)	1/0
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	%
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	%
VP.246	Existence d'un système d'information géographique du réseau de transport et de distribution d'eau potable identifiant la localisation des fuites et recensant les données relatives à ces fuites	1/0
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel détaillé d'actions visant à lutter contre les fuites du réseau de transport et de distribution d'eau potable et à planifier le renouvellement de ce réseau	1/0

Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement

REDEVANCE PERFORMANCE EAU POTABLE
DONNÉES NÉCESSAIRES

Connaissance population ❑

- Nombre d'habitants desservis……
- Nombre d'abonnés ……

Données rendement

- Volume produit en m3 ❑
- Volume acheté à d'autres services d'eau portable en m3 (importé) ❑
- Volume vendu à d'autres services d'eau portable en m3 (exporté) ❑
- Volume comptabilisé domestique en m3 ❑
- Volume comptabilisé non domestique en m3 ❑
- Volumes d'eau potable prélevés sur des bornes ou des poteaux incendies pour un incendie de plus de 24 heures en m3 ❑

Connaissance patrimoniale

- **Linéaire de réseau hors branchements en km** ❑
- **Taux de renouvellement** (calcul sur les 5 dernières années) ❑
- **Existence d'un plan des réseaux** mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures avec mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (si modification) ❑
- **Pourcentage du linéaire de réseau** pour lequel l'**inventaire** des réseaux mentionne **les matériaux et diamètres** ❑
- **Pourcentage du linéaire de réseau** pour lequel **l'inventaire** des réseaux mentionne **la date ou la période de pose** ❑
- **Existence d'un système d'information géographique du réseau** de transport et de distribution d'eau potable identifiant la localisation des fuites et recensant les données relatives à ces fuites ❑
- **Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel détaillé d'actions** visant à lutter contre les fuites du réseau de transport et de distribution d'eau potable et à planifier le renouvellement de ce réseau ❑

PRÉSENTATION SIMULATEUR

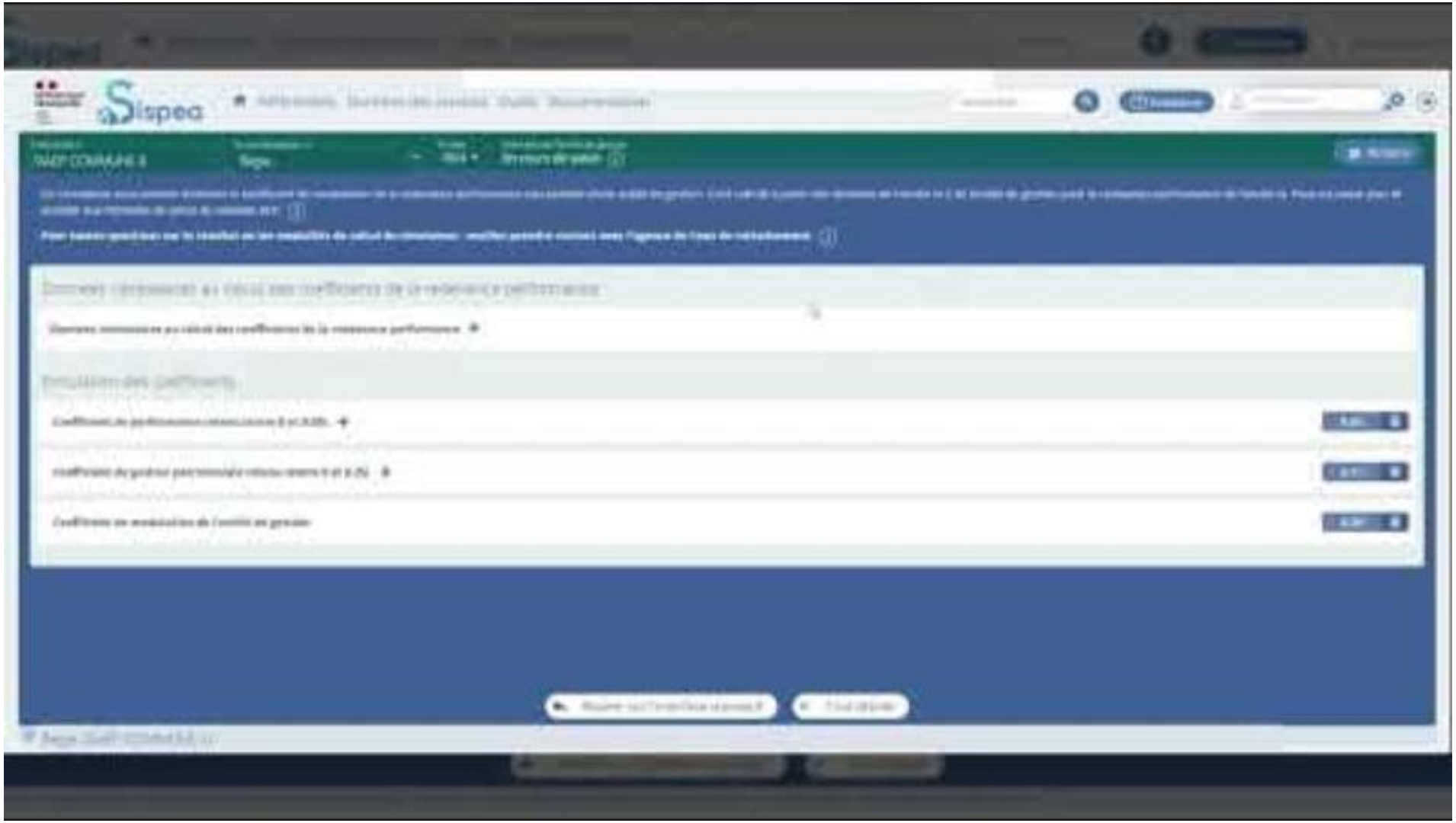

3. SE CONNECTER

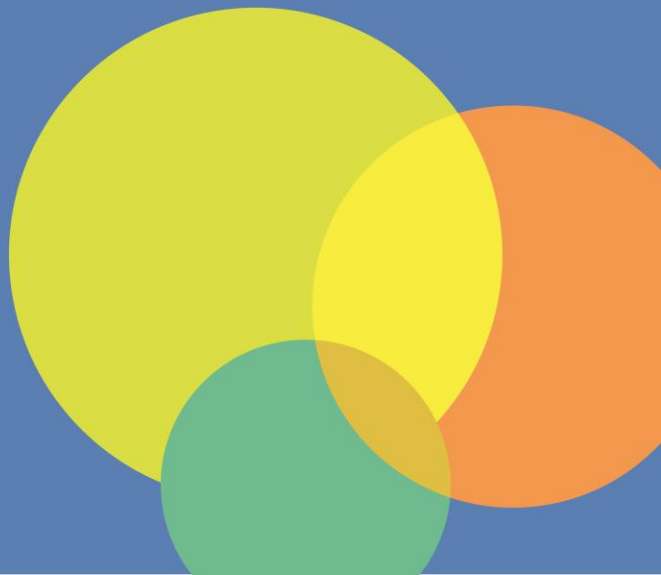

SE CONNECTER (1)

Se connecter à SISPEA :

https://www.services.eaufrance.fr/

Accéder au mode opératoire de connexion :
https://www.services.eaufrance.fr/cms/uploads/CONNEXION_SUR_Sispea_VF_dd1444553c.pdf

1) Aller sur la page de connexion du site grand public

Le site de diffusion de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement est accessible au grand public sans authentification : https://www.services.eaufrance.fr/. Vous pouvez accéder au site contributeur de Sispea en cliquant sur la rubrique : « **Extranet contributeurs** ».

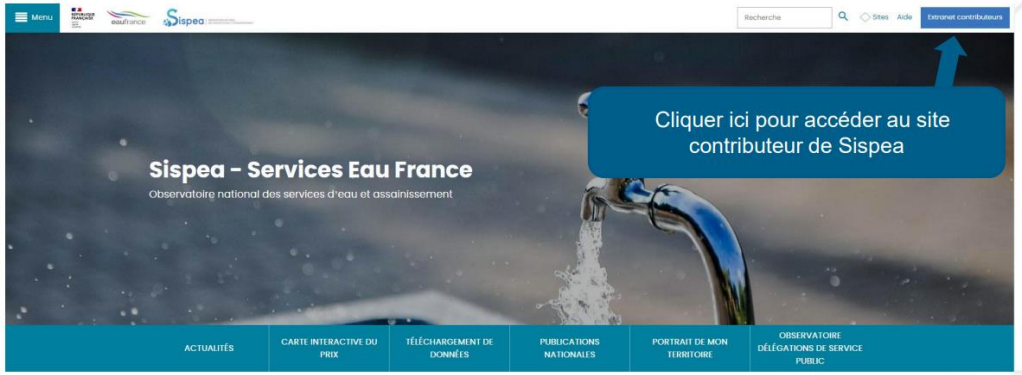

SE CONNECTER (2)

2) Se connecter au site contributeur de Sispea

1/2

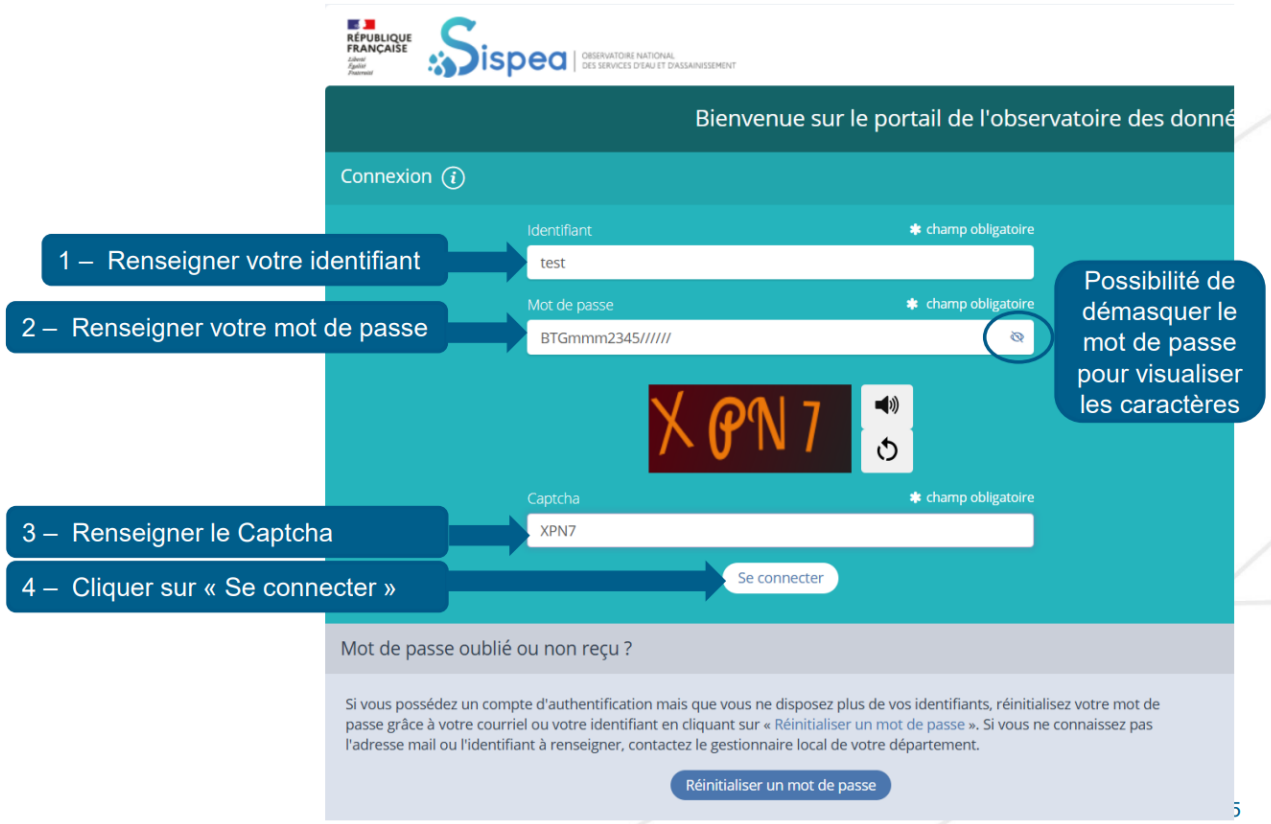

SE CONNECTER (3)

- **FAQ** : Une question, une **FAQ** est à **votre disposition** https://www.services.eaufrance.fr/faq

- **Mode opératoire de connexion** : Pour en savoir plus, voici l'accès au mode opératoire de connexion : https://www.services.eaufrance.fr/cms/uploads/CONNEXION_SUR_Sispea_VF_dd1444553c.pdf

- **Assistance** pour les collectivités pour le référentiel et les comptes utilisateurs :

sispea.referentiel@espelia.fr

4. SIMULER

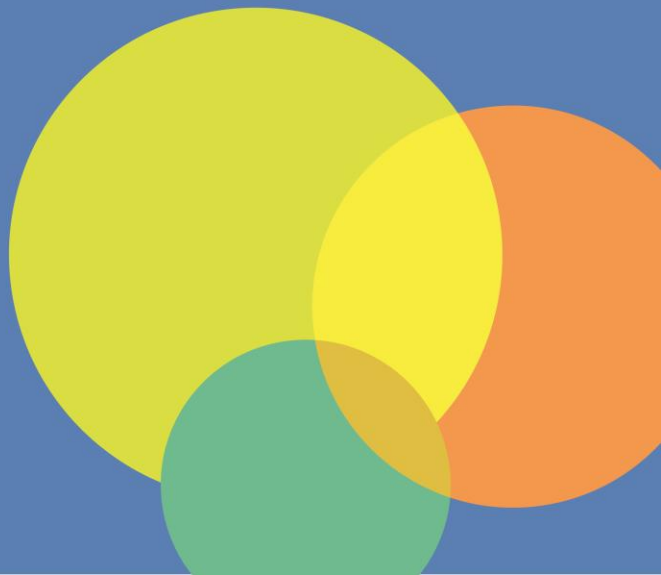

ACCÉDER À L'ÉCRAN DE SAISIE

Accéder à l'écran de saisie des indicateurs

1. À partir de la page d'accueil, cliquez sur "Accès saisie des données"

Autre accès possible

Accès direct

Autre accès possible

Vous accédez ainsi à la page de vérification du référentiel de Sispea.

VÉRIFIER MON RÉFÉRENTIEL (1)

Si vous n'avez pas encore vérifié votre référentiel, cette page s'ouvrira automatiquement. Cliquez sur « Oui, vérifier le référentiel ».

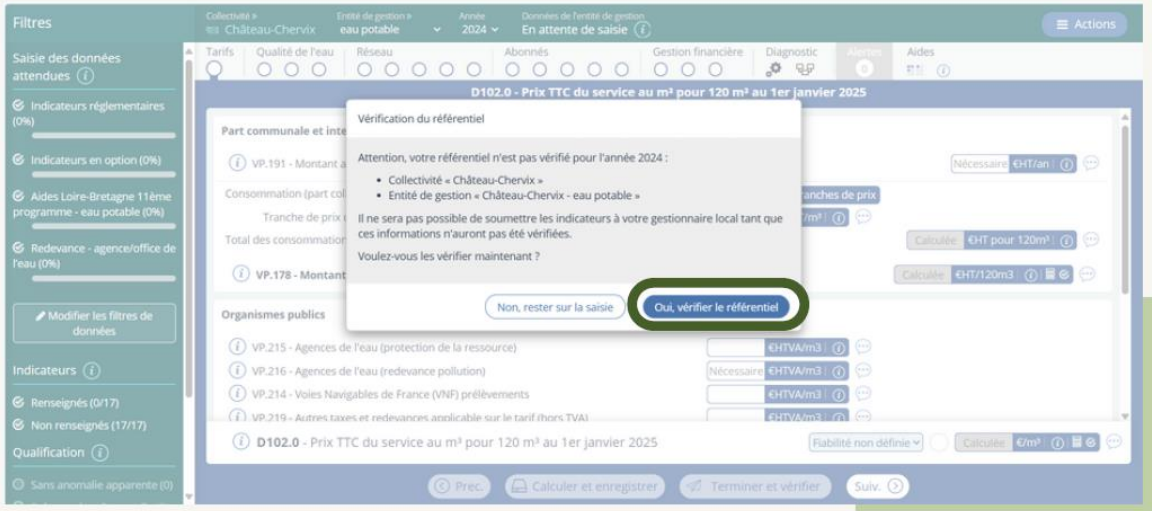

Assurez vous de vérifier attentivement les informations saisies : les adresses email des utilisateurs, le mode de gestion, les communes adhérentes au service, ainsi que la liste des ouvrages pour s'assurer qu'aucun ne manque. N'hésitez pas à approfondir ces vérifications pour garantir l'exactitude des données.

Pour vérifier la conformité du mode de gestion de votre collectivité, cliquez sur « eau potable ». Ensuite, sur l'onglet « Entités de gestion » qui s'affiche automatiquement, cliquez de nouveau sur « eau potable ».

Vous trouverez ainsi les informations à vérifier concernant le mode de gestion de votre collectivité. Vérifiez si le mode de gestion est délégataire ou en régie, si le statut de l'opérateur est privé ou non, si les dates de début et de fin de contrat sont correctes. Les informations à vérifier sont à la fois à l'échelle de la collectivité, à l'échelle de l'entité de gestion et aussi à l'échelle de l'ouvrage.

VÉRIFIER MON RÉFÉRENTIEL (2)

Le référentiel est incorrect

Si vous avez observé une erreur, cliquez sur « Je veux signaler une erreur dans la description de cette collectivité ». Saisissez les modifications nécessaires dans la fenêtre prévue à cet effet : **Signalez l'erreur et l'information corrigée.** Validez votre demande en cliquant sur « Signaler les informations à corriger ». La demande apparaîtra dans le tableau et sera prise en charge. Attention, **il faut attendre que la demande soit mise à jour pour avancer sur la saisie**.

Un opérateur traitera ces demandes à compter de juin 2025. Vous pouvez aussi signaler une prise de compétences ou un transfert de compétences ainsi.

Le référentiel est correct

Si les informations sont correctes, cliquez sur « Je confirme que ma collectivité est correctement décrite ». Un message s'affiche pour confirmer que votre retour a été enregistré avec succès.

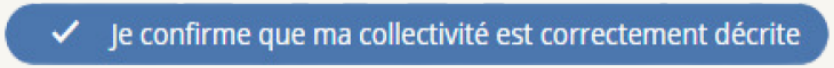

Un changement dans mon référentiel ? => un mail à
sispea.referentiel@espelia.fr

+

redevances@eau-loire-bretagne.fr

ACCÉDER AU SIMULATEUR DE CHAQUE ENTITÉ DE GESTION (1)

Les données utilisées correspondent aux données de 2024

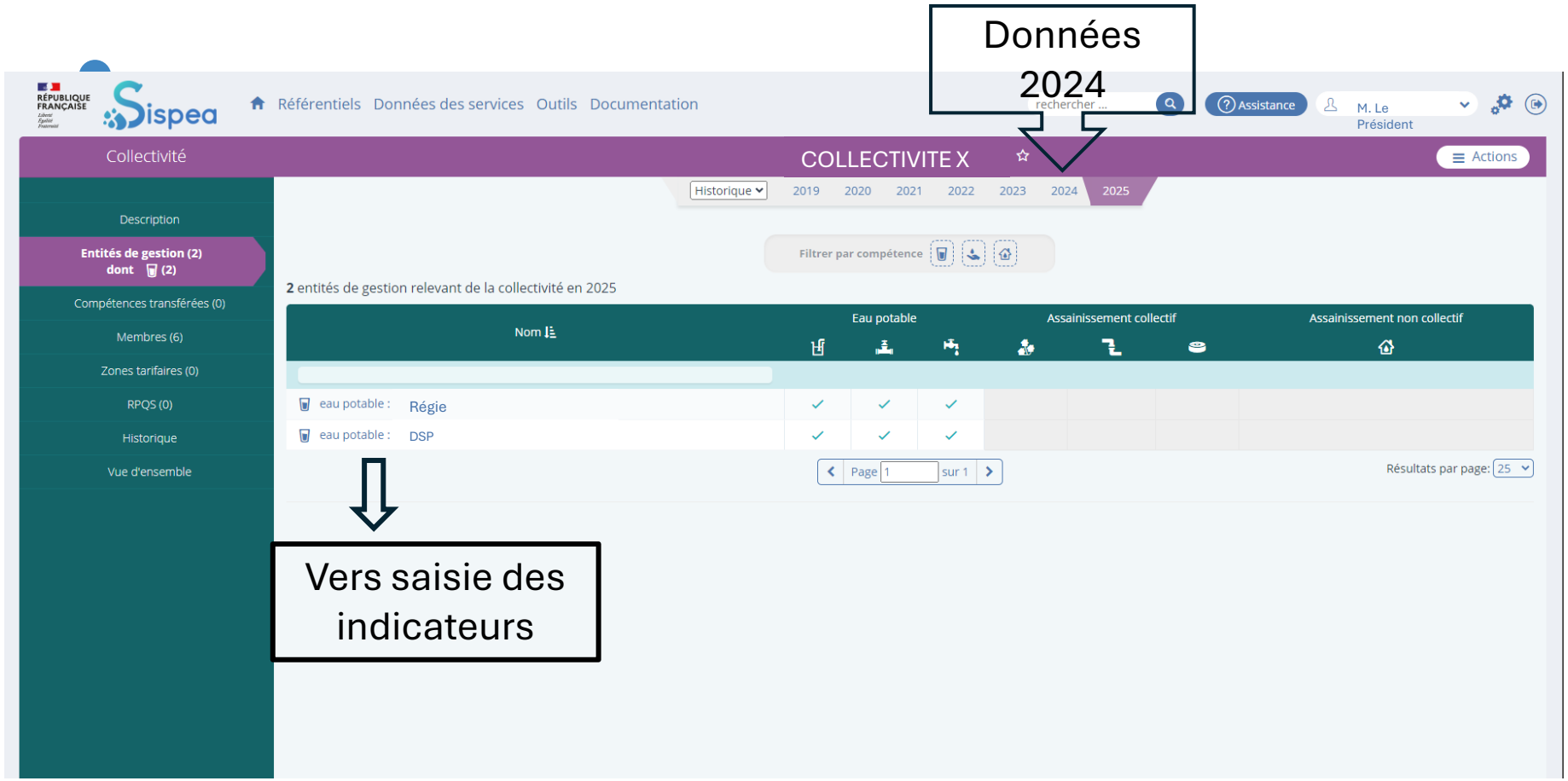

Sur la page de ma collectivité, après avoir vérifié mon référentiel, **je sélectionne** :

1. L'année 2024
2. Une entité de gestion

CALCULER LES INDICATEURS DE CHAQUE ENTITÉ DE GESTION (2)

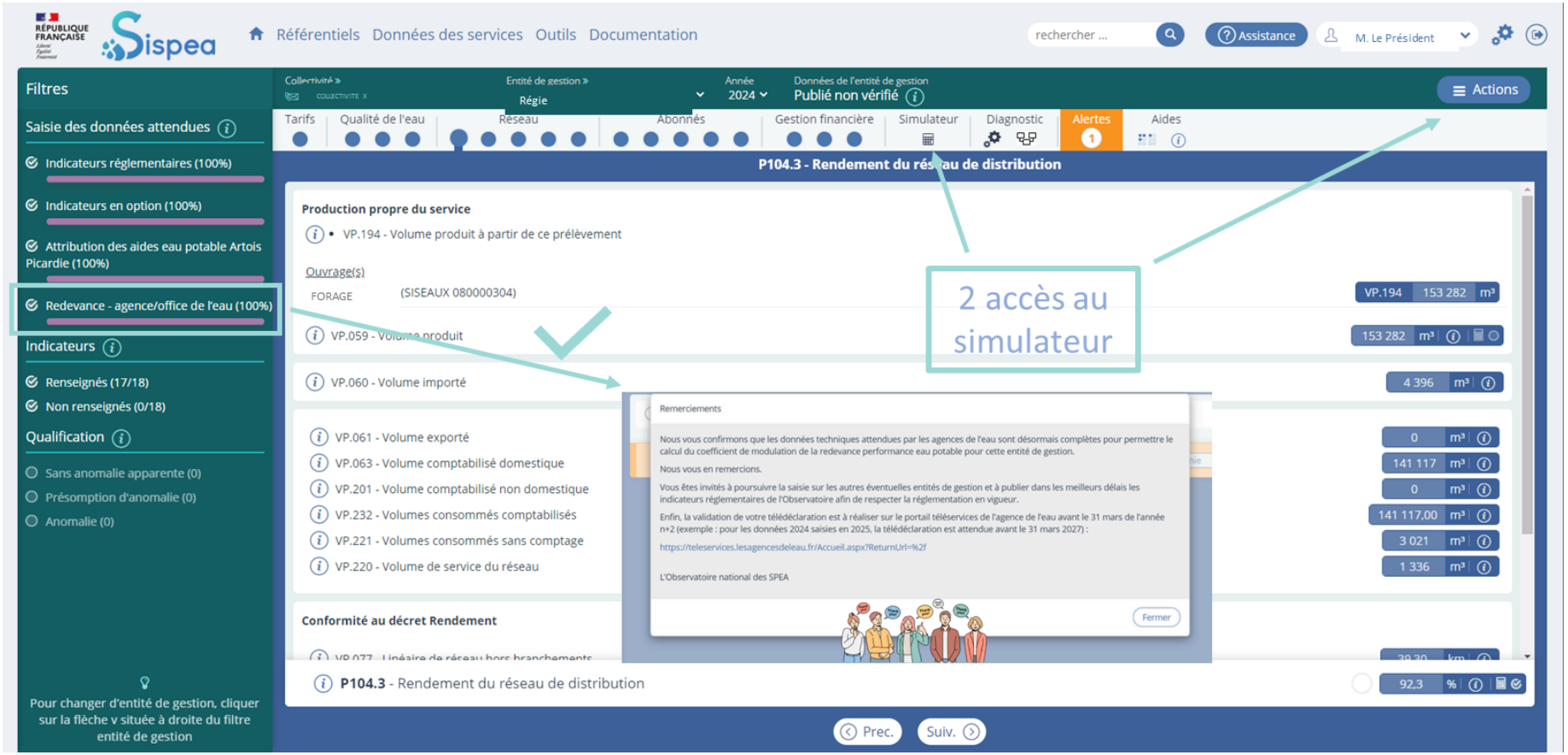

- **Je coche uniquement le filtre** « redevance agence: office de l'eau »
- **J'accède** au simulateur

CALCULER LES INDICATEURS DE CHAQUE ENTITÉ DE GESTION (3)

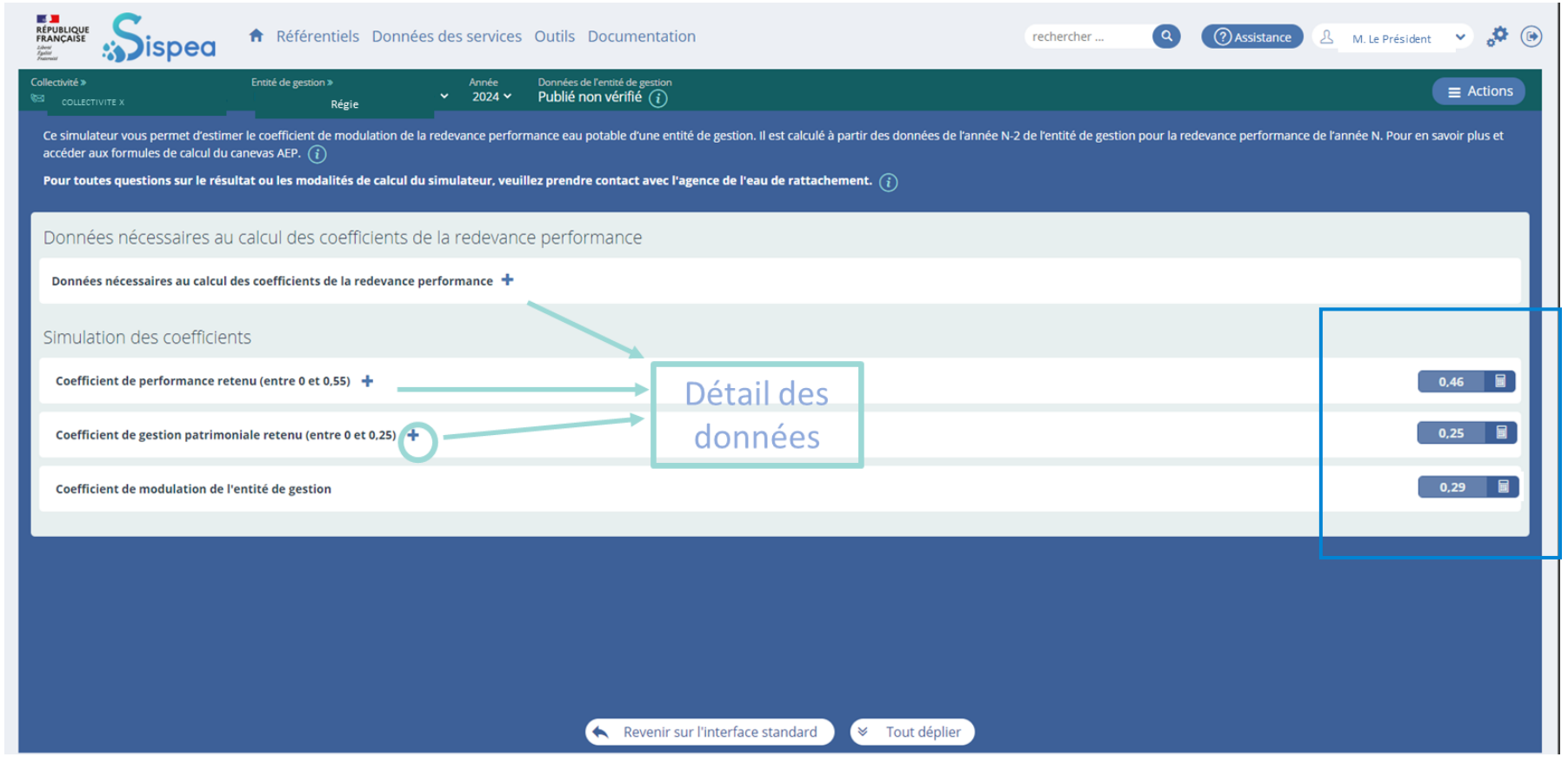

Coefficient de modulation =

1- (**coefficient de performance retenue** + **coefficient de gestion patrimoniale**)

Exemple =
1 – (**0,46**+ **0,25**)= **0,29**

AFFICHAGE DES DONNES NÉCESSAIRES AU CALCUL

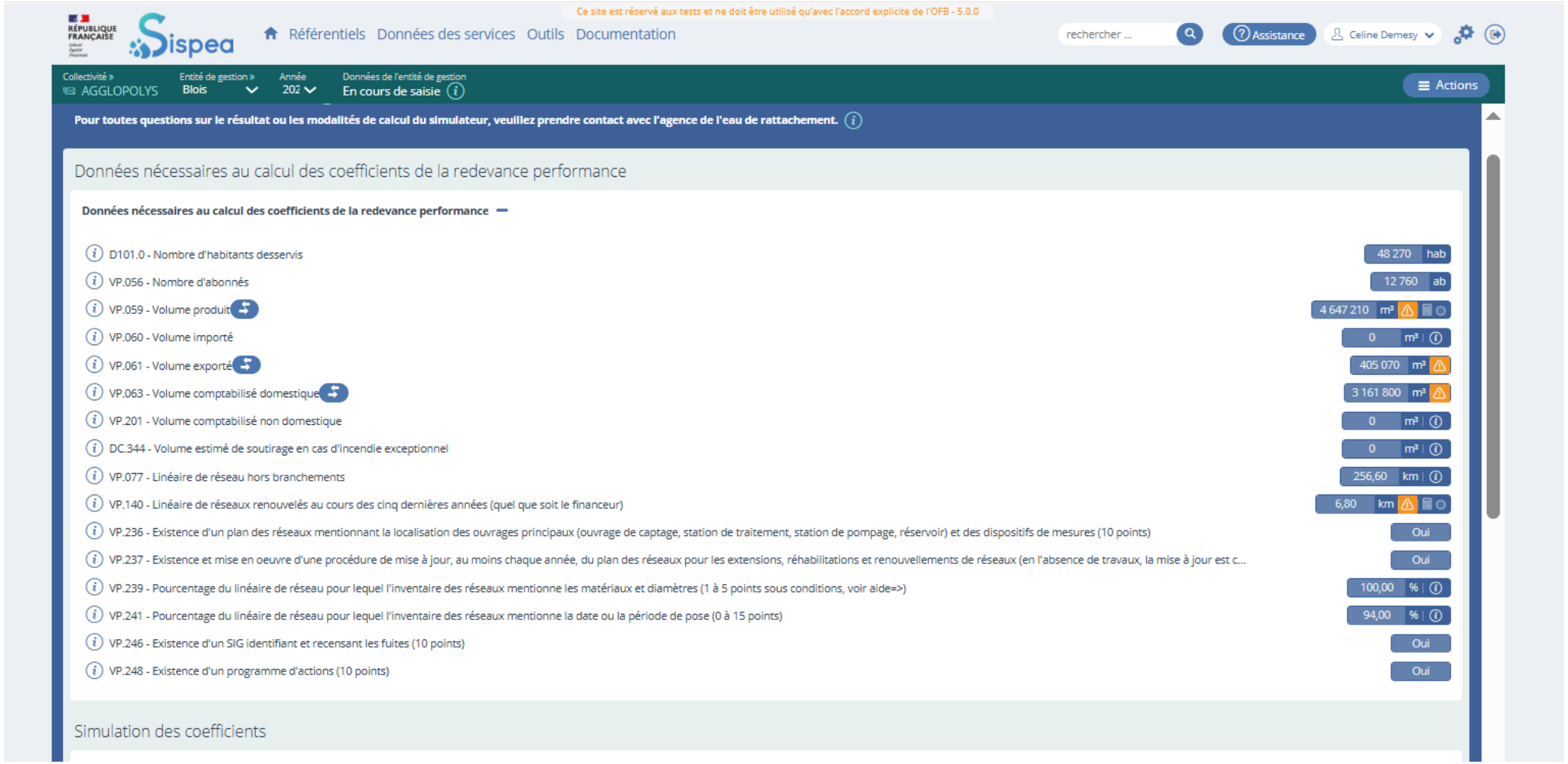

CORRIGER LES INDICATEURS DE CHAQUE ENTITÉ DE GESTION (1)

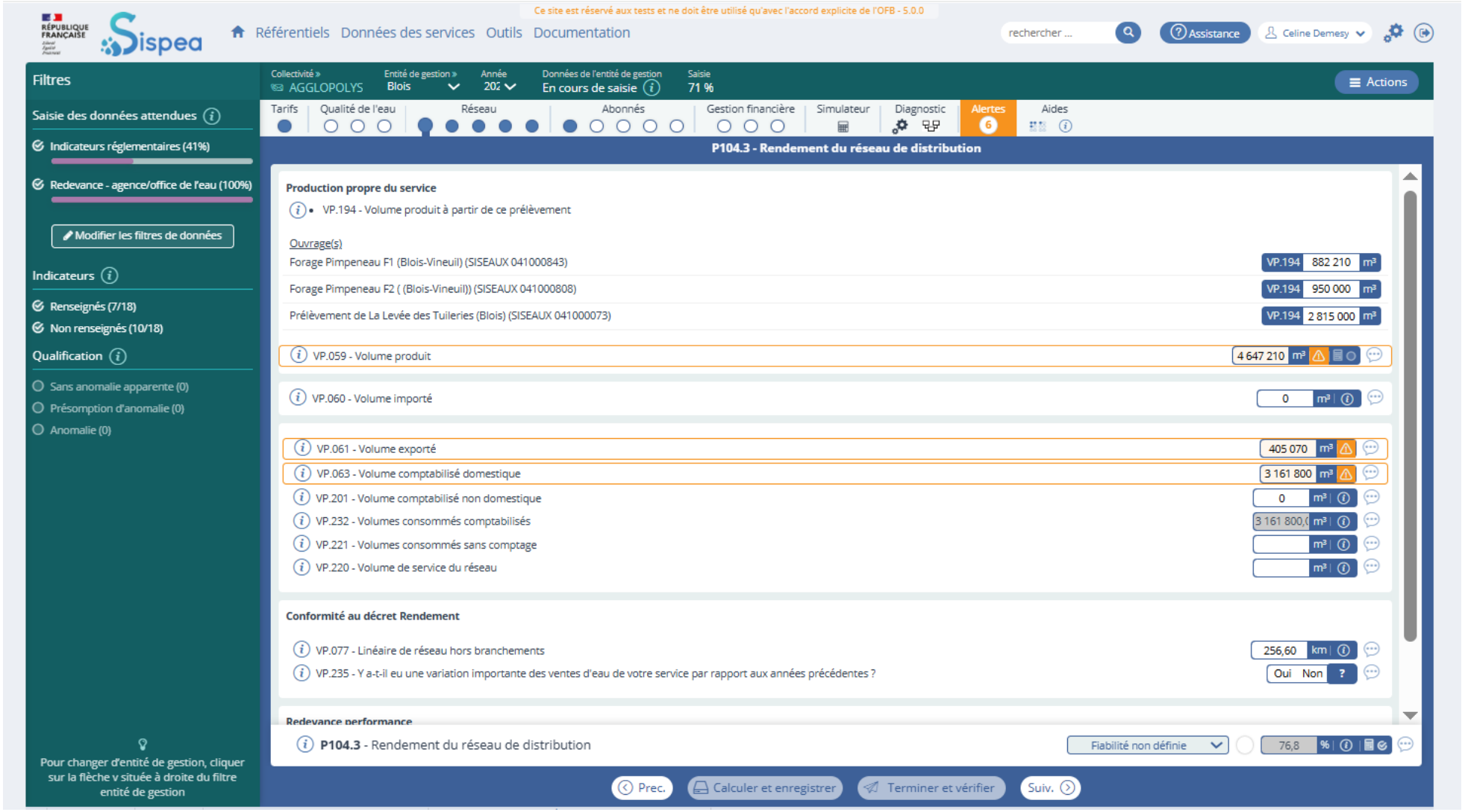

Pour corriger un indicateur je dois vérifier chaque variable

CORRIGER LES INDICATEURS DE CHAQUE ENTITÉ DE GESTION (2)

10) Saisir les variables et calculer les indicateurs

1/2

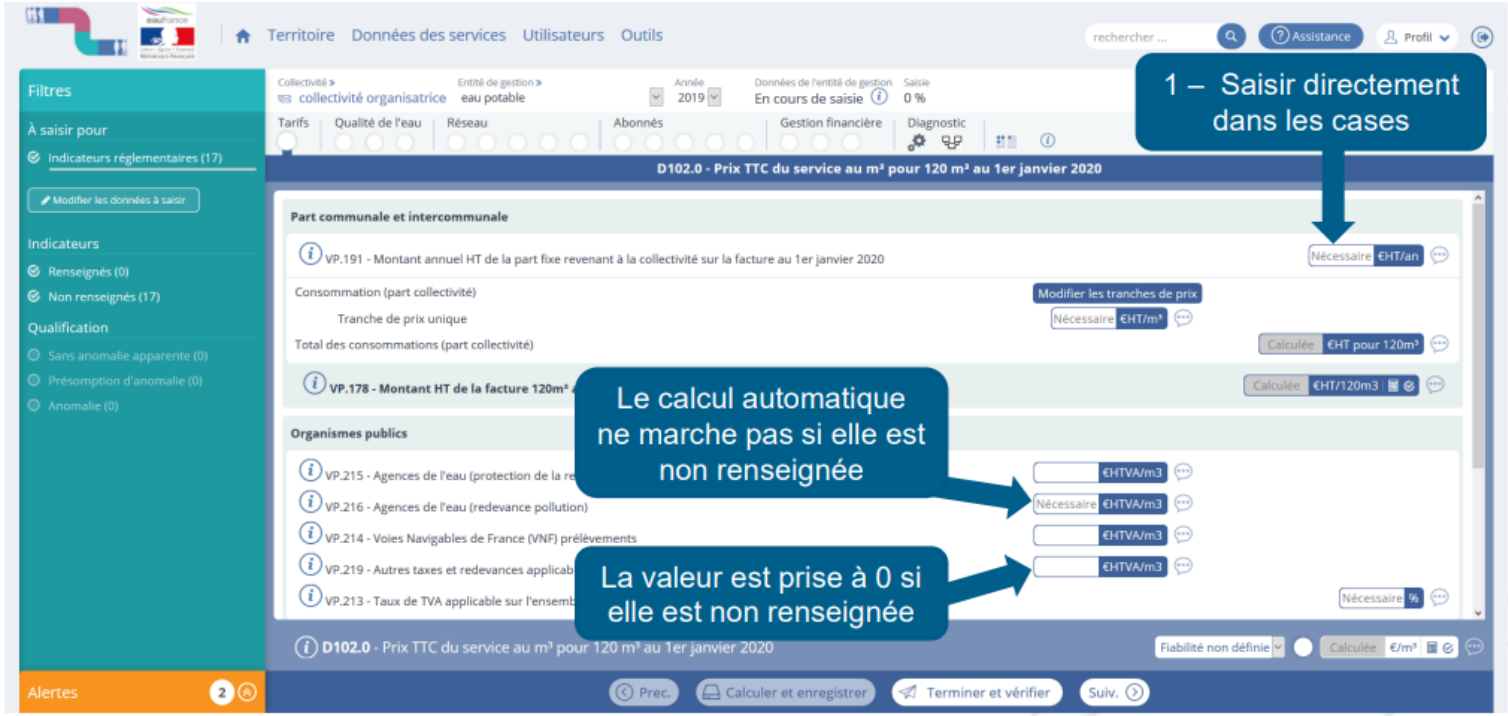

Remarque : Lorsque vous cliquez dans la case d'une variable ou d'un indicateur, l'historique de la valeur s'affiche dans le volet de gauche, ce qui permet de contrôler la cohérence des données.

Pour remplir ou corriger une variable dans le simulateur, je clique sur la case.

Si je ne dispose pas de la donnée 2024

- je peux cliquer sur la case et une fenêtre s'ouvre indiquant les **données des années antérieures** si elles avaient été saisies
- **Sinon je mets 0**

- Les données sont **enregistrées** soit **en cliquant** sur « ***calculer et enregistrer*** » **soit** en cliquant **sur « *suivant* »**
- Vous pouvez toujours revenir à la saisie

CORRIGER LES ANOMALIES

Poursuivez votre saisie pour tous les indicateurs en cliquant sur “Calculer et enregistrer” ou “ Suivant” au bas de chaque indicateur.

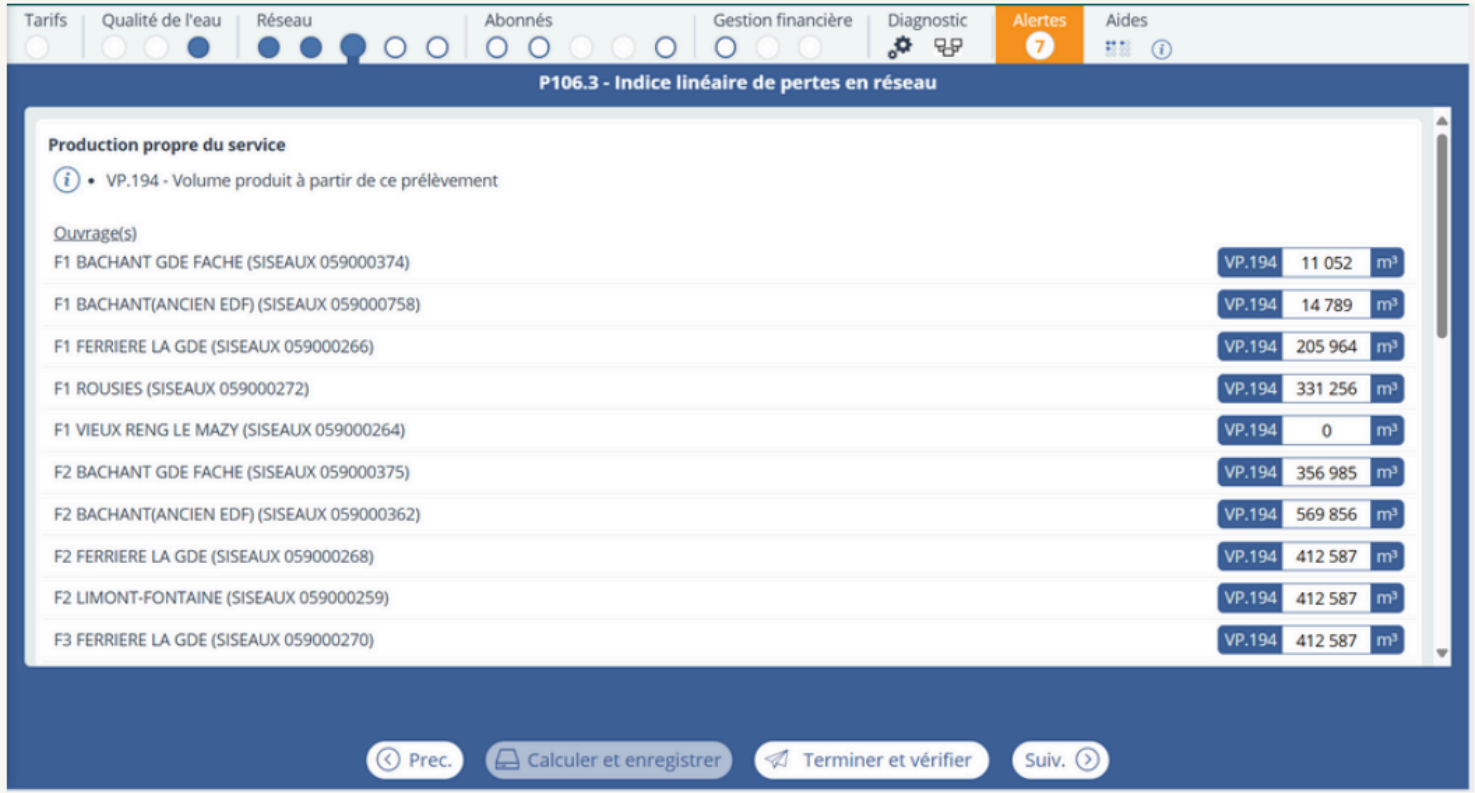

Une fois tous les indicateurs complétés, un **message de remerciements** s’affiche automatiquement :

- Si une **case en orange** apparait, c’est qu’une anomalie est détectée
- **Les anomalies ne bloquent pas** le calcul du coefficient de modulation par le simulateur **sauf celles en rouge**

- Une **anomalie** « **rouge** »est synonyme de valeur très incohérente (ex un tarif de 50€/m3)

SIMULATION DES COEFFICIENTS

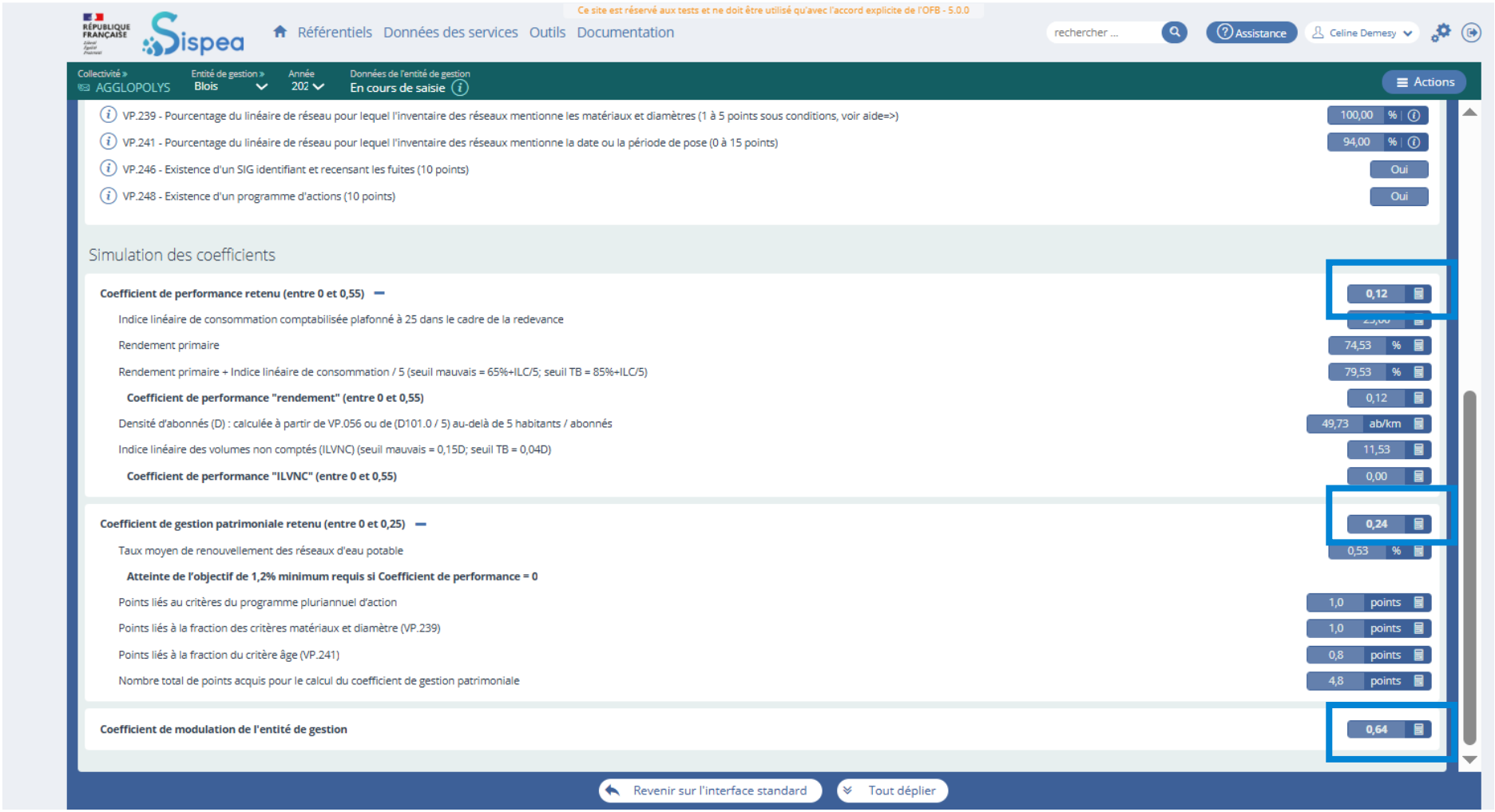

SIMULATEUR COEFFICIENT DE MODULATION GLOBAL

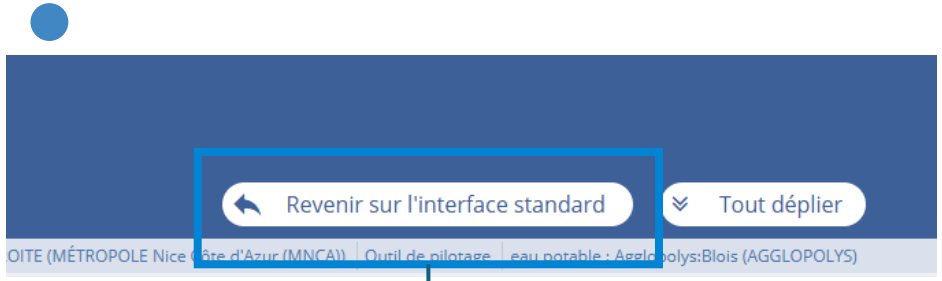

Une fois que j'ai terminé d'utiliser le simulateur pour une entité de gestion, je clique sur « revenir sur l'interface standard » afin de voir les autres entités de gestion

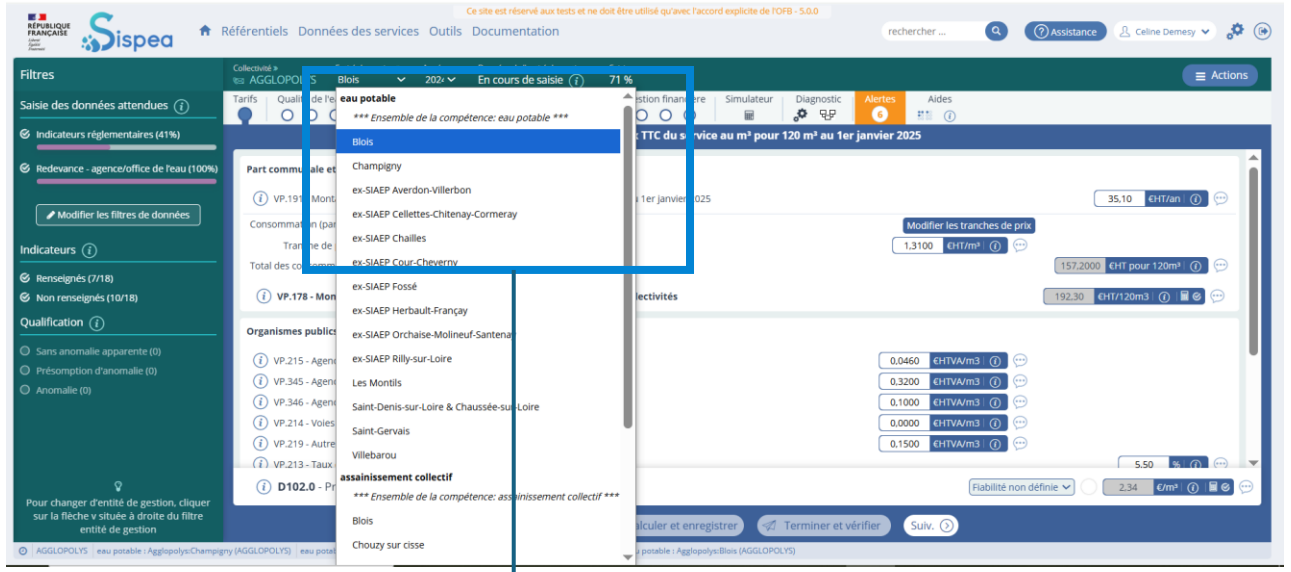

Pour récupérer le coefficient de modulation global je clique sur « *ensemble de la compétence eau potable* »

5. DÉLIBÉRER ET FACTURER

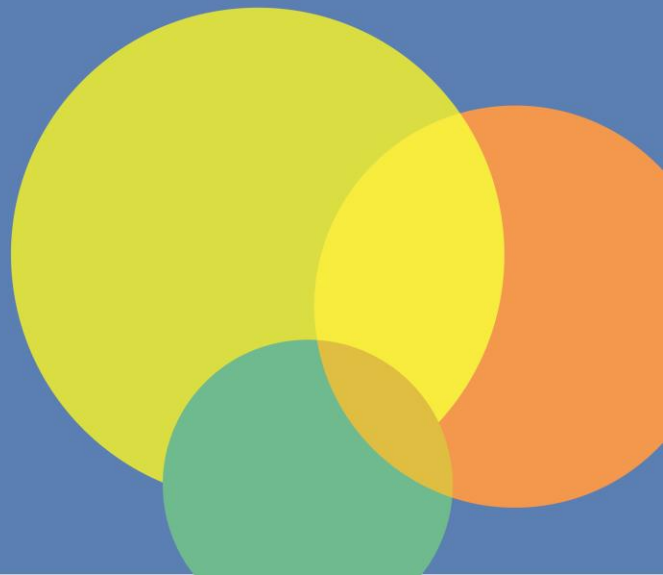

DÉLIBÉRER ET FACTURER (1)

- **Délibérer** sur **le coefficient de modulation avant le 31 décembre 2025** pour **facturer** le **taux modulé réel** et permettre aux élus **d'agir**
- **Délibérer** avec l'estimation la plus juste pour éviter une gestion des trop et des moins perçus dans 2 ans
- La collectivité est redevable des redevances de performances quelles que soient les sommes encaissées

DÉLIBÉRER ET FACTURER (2)

TAUX CONSOMMATION AEP 2026 : 0,32€/m3

Détail de votre facture							
Compteur	Nouveau relevé		Ancien relevé		Consommation		
Numéro 632365	7 000 m3		6 880 m3		120m3		
Libellé	Base	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	Taux TVA	Montant en € TVA	Montant en € TTC	
Distribution de l'eau						**293,29 €**	
Abonnement *Période du 15/01/2026 au 15/12/2026*	1	50,00 €	50,00 €	5,5	2,75 €	52,75 €	
Consommation eau *Période du 15/01/2026 au 15/12/2026*	120	1,90 €	228,00 €	5,5	12,54 €	240,54 €	
Collecte des eaux usées						**316,80 €**	
Consommation assainissement *Période du 15/01/2026 au 15/12/2026*	120	2,40 €	288,00 €	10	28,80 €	316,80 €	
Organismes publics (Agence de l'eau)						**72,02 €**	
Redevance sur la consommation d'eau potable	120	0,32	38,40 €	5,5	2,11 €	40,51 €	
Redevance prélèvement sur la ressource	120	0,0337***	4,04 €	5,5	0,22 €	4,27 €	
Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,04*	4,80 €	5,5	0,26 €	5,06 €	varie de 2,40 € à 12 €
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	120	0,168**	20,16 €	10	2,02 €	22,18 €	varie de 10,60 € à 33,6€
					TOTAL	682,11 €	
					Part AELB	11%	varie de 9 à 13 %

Exemples avec une performance moyenne

* 0,10€/m3 x 0,4 = 0,04€/m3
** 0,28€/m3 x 0,6 = 0,168€/m3

*** Taux correspondant à la catégorie 1 (HZRE)

ÊTRE ACCOMPAGNE PAR L'AGENCE

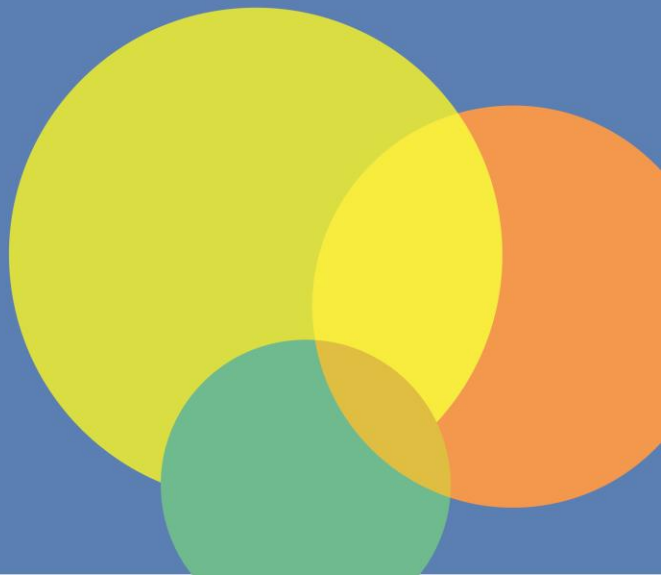

REDEVANCE PERFORMANCE EAU POTABLE: DOCUMENTATION

- Documentation à retrouver sur https://hermes.eau-loire-bretagne.fr/data/public/61bb11.php

Mode d'emploi taux modulé

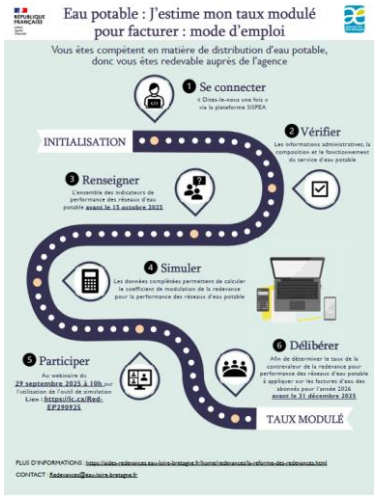

Courrier envoyé aux collectivités compétentes 11/09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence certifiée ISO 9001 : 2015 par AB
Certification n° A1922

Direction des redevances
Service redevances des collectivités
et de l'agriculture
redevances@eau-loire-bretagne.fr

Virginie MISTRETTA
Tél. : 0238517368
virginie.mistretta@eau-loire-bretagne.fr

Sabrina ALICIC
Tél. : 0238517382
sabrina.alicic@eau-loire-bretagne.fr

N=tel : DR/COL AGR/TP
Vos références : XXXX
N° SISPEA : XXXXX

RAISON SOCIALE
ADRESSE
ADRESSE
CODE POSTAL COMMUNE

Orléans, le 08 septembre 2025

Objet : **Redevance pour performance des réseaux d'eau potable – Outil de simulation du coefficient de modulation**
PJ : Notice d'utilisation

Madame, Monsieur,

En application de l'article L.213-10-5 du code de l'environnement en vigueur au 1er janvier 2025, vous êtes, en tant que collectivité compétente en matière de distribution d'eau potable, redevable au titre de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

Pour rappel, cette redevance se calcule en prenant :
- le volume facturé aux abonnés
- multiplié par le taux voté par les instances de bassin de l'agence
- multiplié par un coefficient de modulation.

Ce coefficient devra être estimé par vos soins chaque année ou au plus tard avant la première facturation afin de déterminer la contre-valeur à appliquer sur les factures de vos abonnés.

Pour ce faire, vous avez accès dès à présent à **l'outil de simulation du coefficient de modulation** de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable sur l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement **(SISPEA).**

CONTACTS AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

- Contact : redevances@eau-loire-bretagne.fr

Interlocuteurs du service collectivités :

Virginie MISTRETTA
☎ 02.38.51.73.68
✉ virginie.mistretta@eau-loire-bretagne.fr

Thierry Pichelin
☎ 02.38.51.74.95
✉ thierry.pichelin@eau-loire-bretagne.fr

Sabrina ALICIC
☎ 02.38.51.73.82 ✉ Sabrina.alicic@eau-loire-bretagne.fr

Romain LEGUBE
☎ 02.38.49.75.36
☎ ✉ romain.legube@eau-loire-bretagne.fr

POUR VOUS ACCOMPAGNER

- **Replay du webinaire** à retrouver sur le site Aides et Redevances / performance des réseaux d'eau potable :

https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/redevances/collectivites-et-exploitants/performance-des-reseaux-deau-potable.html

- **Kit communication pour les élus** préparé par la DIC
- **Accompagnement** par la direction des redevances avec une communication régulière :
  - Transmettez-nous vos **coordonnées mail à :**
  - **redevances@eau-loire-bretagne.fr** (en nous autorisant à l'utiliser pour communiquer)

AGIR AVEC L'AGENCE DE L'EAU - NOS DÉLÉGATIONS

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

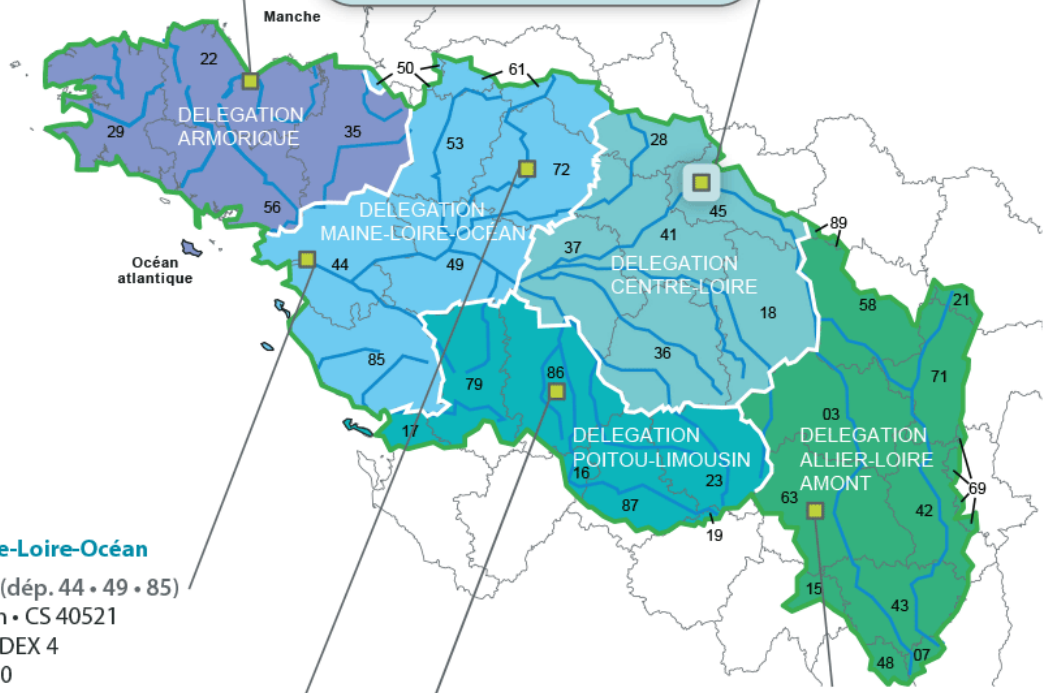

Délégation Maine-Loire-Océan

➔ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

➔ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne
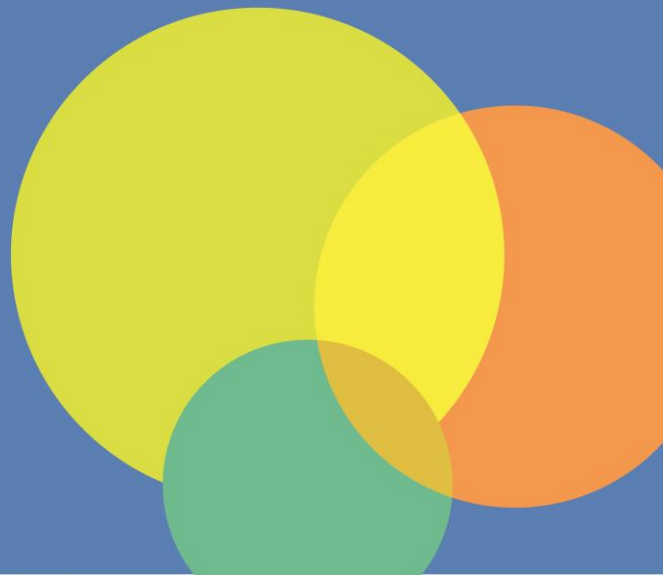
MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE